MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE 07 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00

Nombre de membres	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Date de la convocation du conseil municipal : 02 septembre 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – ~~Richard TISSEUR~~ – Lucie TEPPE DUPELOT – Philippe BOULOUMIÉ – Valérie TROUILLOUX – Vincent CLAPEYRON – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL

Excusés avec pouvoir : Richard TISSEUR à Régis SANIAL

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

2026.050 – MANDAT SPÉCIAL POUR LA PARTICIPATION D'UN ÉLU AU CONGRÈS DES MAIRES RURAUX ET AU CONGRÈS DES MAIRES

Comme le prévoit l'article L 2123-18 du CGCT, les élus municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il doit se rendre à Auch pour le Congrès des Maires Ruraux les 8, 9 et 10 octobre 2026 et à Paris pour le Congrès des Maires du 24 au 26 novembre 2026.
Il propose aux membres présents de lui accorder ce mandat spécial, pour se rendre au Congrès des Maires ruraux et au Congrès des Maires, afin de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement sur production de justificatifs.

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'accorder au Maire le mandat spécial pour se rendre au Congrès des Maires ruraux et au Congrès des Maires,
- d'accepter de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement sur production de justificatifs,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- Accorde au Maire le mandat spécial pour se rendre au Congrès des Maires ruraux et au Congrès des Maires,
- Accepte de prendre en charge les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement sur production de justificatifs,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Vincent CLAPEYRON

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

MAIRIE DE CUZIEU
42330